



Quiconque se jette d'une montagne et se donne la mort, alors il sera dans le Feu de la Géhenne où il demeurera éternellement pour y rester à jamais

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit : " Quiconque se jette d'une montagne et se donne la mort, alors il sera dans le Feu de la Géhenne où il demeurera éternellement pour y rester à jamais. Quiconque ingurgite un poison et se donne la mort, alors son poison sera dans sa main, qu'il ingurgitera dans le Feu de la Géhenne où il y demeurera éternellement pour y rester à jamais. Quiconque se donne la mort avec une lame en fer, alors cette lame sera dans sa main avec laquelle il se poignardera dans le ventre dans le Feu de la Géhenne où il demeurera éternellement pour y rester à jamais. "

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète ﷺ a mis en garde quiconque se suicide ici-bas. En effet, au Jour de la Résurrection, il sera puni dans le Feu de la Géhenne de la même manière qu'il s'est donné la mort en ce bas monde pour prix d'une juste rétribution. Ainsi, quiconque s'est jeté d'une montagne et est mort, alors il sera dans le Feu de la Géhenne où il tombera d'une montagne de la Géhenne jusque dans sa vallée de manière éternelle pour y rester à jamais ; quiconque a ingurgité un poison et en est mort, alors son poison sera dans sa main, qu'il ingurgitera dans le Feu de la Géhenne où il y demeurera éternellement pour y rester à jamais ; quiconque s'est frappé avec une lame en fer dans son ventre et en est mort, alors cette lame sera dans sa main avec laquelle il se poignardera dans son ventre dans le Feu de la Géhenne où il demeurera éternellement pour y rester à jamais.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66204>

